

Formation des Référents

REPERES-DD

Eléments de Droit de la Propriété
Intellectuelle

Qui a les droits sur un texte?

- Les droits d'auteur sur un texte appartiennent à la personne physique qui l'a écrit, qui en est donc l'auteur.
- En droit français cette personne est obligatoirement une personne physique.

Le droit d'auteur

- Un droit Moral
- Un droit patrimonial

Le droit moral

- Droit au nom : le nom de l'auteur doit être cité.
- Droit de divulgation : toute utilisation d'une œuvre (d'une photo, d'une vidéo...) est soumise à l'autorisation de l'auteur.
- Droit au respect (ou à l'intégrité de l'œuvre) : permet à l'auteur de s'opposer à toute modification susceptible de dénaturer son œuvre.
- Droit de repentir et le droit de retrait : l'auteur peut décider de retirer un texte de la circulation, de façon définitive (droit de retrait) ou pour le réécrire droit de repentir.
- Ce droit ne cesse jamais

Le droit patrimonial (droit d'exploitation)

- C'est le droit de l'auteur d'autoriser ou d'interdire l'utilisation de son texte et la possibilité d'être rémunéré s'il donne son autorisation.
- Ce droit s'exerce aussi bien pour la reproduction (Livre, CD,DVD, Photocopie, Page web...) que lorsque le texte est représenté (prononcé dans une conférence, dans une vidéo...).
- Ce droit s'applique pour une durée de 70 ans après la mort de l'auteur.

Qui détient les droits sur les images

- L'auteur de l'image (photographe , videaste)
- La personne photographiée (Droit à l'image)
- Le propriétaire du lieu
- L'artiste ou l'architecte qui a réalisé l'œuvre
- Le cartographe
-

Licence creative commons

- Les licences **Creative Commons**
En plaçant son œuvre sous licence « **Creative Commons** » un auteur autorise à l'avance le public à exploiter son œuvre, selon certaines conditions. Leur application permet de régler quasiment tous les problèmes de droits d'auteur.

∟

Licence creative commons

- Le contrat le plus utilisé est:
 - « Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 2.0 France » (CC BY-NC-SA 2.0) qui impose les contraintes suivantes :
 - Paternité : l'oeuvre peut être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à son l'auteur en citant son nom.
 - Pas d'Utilisation Commerciale :
 - Partage à l'Identique des Conditions Initiales
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr>